

## Les pièges de la réexpédition de courrier

Vous déménagez ? Vous allez certainement utiliser les services de **LA POSTE** en souscrivant au service de la réexpédition (*temporaire ou définitive*) du courrier.

Puis, au fil des mois, vous constatez un net accroissement des plis publicitaires, avec des courriers personnalisés prouvant que de nombreux professionnels ont été informés de votre déménagement (*assurance, banque, grande distribution, concessionnaires auto*). Mieux encore, une fois votre contrat de réexpédition échu, vous constatez que des sociétés de vente à distance qui ignoraient votre changement d'adresse, connaissent vos nouvelles coordonnées et ont mis à jour leur fichier !

En fait, l'explication est simple : lors de la souscription de l'ordre de réexpédition, vous n'avez pas coché la case confirmant votre refus de « recevoir des offres commerciales du groupe **LA POSTE** et de ses partenaires ». Et ces « partenaires » ont la possibilité de louer le fichier des déménagés pour leur adresser leurs offres publicitaires.

**INFO-ALERTE** est une mise en garde hebdomadaire diffusée par le :  
**Réseau anti-arnaques, association partenaire de l'UFC-Que Choisir**  
BP 40179 – 79305 PARTHENAY cedex

(contact@arnaques-infos.org) - Site : [www.arnaques-infos.org](http://www.arnaques-infos.org)

SIRET : 503 805 657 00049

Reproduction autorisée sous réserve de mentionner l'origine.

Directeur de la publication :

**Pascal TONNERRE** (president@arnaques-infos.org)